



## Travail absence ds le cadre pma

-----  
Par annie

Bonjour,

Je suis suivi en parcours PME procréation médicalement assistée.

depuis janvier une loi nous permet de nous absenter pour nos rdv PMA avec justificatif

J'ai rendez vous avec un nutritionniste que mon gyneco m'a conseillé afin de facilité mes transfert d'embryon.

Mais ce nutritionniste ne fais pas parti du service PMA

Si je m'absente , pourrais je avoir le remboursement des mes heures d'absence.

Car ce nutritionniste meme si il ne fait pas partie du service PMA, et pour facilité ma perte de poids et donc améliorer mes chance de concevoir en FIV?

Dans le texte de loi il n'est pas indiqué qu'elle genre de rdv ( écho psy nutritionniste ..... ) est pris en charge ou non.

-----  
Par bas alise

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87